



# **Conseil Communautaire**

**23 mars 2017**

**Compte-Rendu**

L'an deux mil dix-sept, le 23 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 17 mars 2017, s'est réuni à la salle polyvalente de Huêtre, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice : ..... 42  
Conseillers présents : ..... 31  
Pouvoir(s) : ..... 8  
Votants : ..... 39

**Conseillers titulaires présents :**

Thierry BRACQUEMOND, Lucien HERVE, Hubert JOLLIET, Isabelle ROZIER, Pascal GUDIN, Dominique BILLARD, David JACQUET, Jean-François MALON, Pascale MINIERE, Yves PINSARD, Martial SAVOURE-LEJEUNE, Marc LEGER, Yolande OMBOUA, Bernard TEXTIER, Brigitte BLAIN, Nadine JOVENIAUX, Joël CAILLARD, Benoit PERDEREAU, Annick BUISSON, Christian MORIZE, Laurence COLLIN, Christophe LLOPIS, Didier VANNIER, Éric DAVID, Fabienne LEGRAND, Jean-Bernard VALLOT, Gérard HUCHET, Jean-Luc LEJARD.

**Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :**

Didier NODIMAR, Aline CHASSINE TOURNE, Nicolas PINSARD.

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Gilles FUHRER à Thierry BRACQUEMOND, Isabelle BOUTET à Bernard TEXTIER, Claude PELLETIER à Hubert JOLLIET, Mélanie LANDUYT à Benoit PERDEREAU, Bruno VAN DE KERKHOVE à Annick BUISSON, Marc LEBLOND à Isabelle ROZIER, Alain VELLARD à Pascal GUDIN, Thierry CLAVEAU à Lucien HERVE.

**Conseillers excusés :**

Gervais GREFFIN, Gilles MOREAU, Isabelle BOISSIERE, Michel THOMAIN.

**Secrétaire de séance :** Hubert JOLLIET

**Intervention de Mme Chloé GAUVINEAU, Coordonnatrice du Contrat Local de Santé pour les Pays Foret d'Orléans Val de Loire, Loire Beauce, Sologne Val Sud**

---

Cf. Présentation en annexe

**Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce**

---

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce et de désigner les 31 membres délégués de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine pour le Comité Syndical du Pays Loire Beauce conformément à l'article 6 des statuts du syndicat mixte comme suit :

Titulaires	Suppléants
1. Pascal GUDIN	1. Jean-François MALON
2. Pascale MINIERE	2. Brigitte LAMY
3. Jean-Guy ROBLIN	3. Louis-Robert PERDEREAU
4. Gervais GREFFIN	4. Didier NODIMAR
5. Yves PINSARD	5. Alexandre RAGOT
6. Martial SAVOURE-LEJEUNE	6. Alain LOISEAU
7. Gilles MOREAU	7. Aline CHASSINE TOURNE
8. Bernard TEXTIER	8. Isabelle BOUTET
9. Lucien HERVE	9. Daniel DELLA MONICA
10. Joël CAILLARD	10. Sylvie BRUNEAU

Titulaires	Suppléants
11. Dimitri MICHAUD	11. Dominique PERRON
12. Thierry BRACQUEMOND	12. Sylvie SYLVERE
13. Damien MOREAU	13. Gilles FAUCHET
14. Jean-Luc BEURIENNE	14. Daniel FOUCAULT
15. Christophe LLOPIS	15. Pierre MANCHON
16. Jean DUMOUTIER	16. Rémi LEGRAND
17. Jean-Bernard VALLOT	17. Michèle DUMAS
18. Isabelle BOISSIERE	18. Christian PELE
19. Éric DAVID	19. Françoise PROUST
20. Gérard HUCHET	20. Georges MARTIN
21. Christophe SOUCHET	21. Serge GOMBAULT
22. Thierry CLAVEAU	22. Claudine DUC
23. Michel THOMAIN	23. Dominique GUERIN
24. Annick BUISSON	24. Laurence COLLIN
25. Claude PELLETIER	25. Brigitte BLAIN
26. Isabelle ROZIER	26. Patrice VOISIN
27. Gilles FUHRER	27. Thierry COUTANT
28. Dominique BILLARD	28. Magali TROUVE
29. Miriane BONHOMMET	29. Serge POURALIER
30. Benoit PERDEREAU	30. David JACQUET
31. Hubert JOLLIET	31. Pascal PERDEREAU

## **Transformation du Syndicat Mixte de Pays Loire Beauce en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural**

Vu la délibération 17-04 du 7 mars 2017 du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce portant modification des statuts et notamment l'adhésion exclusive des EPCI à fiscalité propre.

Vu la délibération 17-05 du 7 mars 2017 du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce sollicitant la transformation du Syndicat Mixte en PETR,

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°C2017-01, le Conseil Communautaire a approuvé l'engagement des démarches nécessaires pour la transformation du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Loire Beauce sur la base du périmètre constitué par les 2 Communautés de Communes suivantes :

- Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine
- Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la transformation du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce, et de confirmer l'adhésion de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine audit PETR

## **Modification des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité D'accepter la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce devenu PETR Pays Loire Beauce et de désigner les 31 membres délégués de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine pour le Comité Syndical du PETR Pays Loire Beauce conformément à l'article 9 des statuts du PETR comme suit :

Titulaires	Suppléants
1. Pascal GUDIN	2. Jean-François MALON
3. Pascale MINIERE	4. Brigitte LAMY
5. Jean-Guy ROBLIN	6. Louis-Robert PERDEREAU
7. Gervais GREFFIN	8. Didier NODIMAR

Titulaires	Suppléants
9. Yves PINSARD	10. Alexandre RAGOT
11. Martial SAVOURE-LEJEUNE	12. Alain LOISEAU
13. Gilles MOREAU	14. Aline CHASSINE TOURNE
15. Bernard TEXIER	16. Isabelle BOUTET
17. Lucien HERVE	18. Daniel DELLA MONICA
19. Joël CAILLARD	20. Sylvie BRUNEAU
21. Dimitri MICHAUD	22. Dominique PERRON
23. Thierry BRACQUEMOND	24. Sylvie SYLVERE
25. Damien MOREAU	26. Gilles FAUCHET
27. Jean-Luc BEURIENNE	28. Daniel FOUCAULT
29. Christophe LLOPIS	30. Pierre MANCHON
31. Jean DUMOUTIER	32. Rémi LEGRAND
33. Jean-Bernard VALLOT	34. Michèle DUMAS
35. Isabelle BOISSIERE	36. Christian PELE
37. Éric DAVID	38. Françoise PROUST
39. Gérard HUCHET	40. Georges MARTIN
41. Christophe SOUCHET	42. Serge GOMBAULT
43. Thierry CLAVEAU	44. Claudine DUC
45. Michel THOMAIN	46. Dominique GUERIN
47. Annick BUISSON	48. Laurence COLLIN
49. Claude PELLETIER	50. Brigitte BLAIN
51. Isabelle ROZIER	52. Patrice VOISIN
53. Gilles FUHRER	54. Thierry COUTANT
55. Dominique BILLARD	56. Magali TROUVE
57. Miriane BONHOMMET	58. Serge POURALIER
59. Benoit PERDEREAU	60. David JACQUET
61. Hubert JOLLIET	62. Pascal PERDEREAU

## **Adhésion de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine au groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco**

La loi NOTRe portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 a modifié l'exercice de la compétence en matière de développement économique sur les territoires.

La Région devient la collectivité territoriale responsable sur son territoire du développement économique et non plus seulement la collectivité cheffe de file de cette compétence.

C'est aujourd'hui le binôme EPCI/Région qui est en charge du développement économique sur les territoires avec l'appui essentiel des réseaux consulaires : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture.

Cette évolution législative a notamment amené la disparition de l'Agence de Développement Economique du Loiret (ADEL) au 31/12/2016. L'ensemble des 26 Communautés de communes du Loiret a bénéficié depuis 2 ans de l'offre de services du GIP Loire&Orléans Eco au travers de l'adhésion à l'ADEL.

L'adhésion à Loire&Orléans Eco de l'ensemble des EPCI du Loiret leur permettra de continuer à bénéficier de son offre de services, d'assurer une coordination de l'action économique dans le département et d'offrir un service de proximité répondant aux besoins des entreprises mais aussi des territoires en matière de développement économique.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine au groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco.

En conséquence, autorise son Président à demander l'adhésion de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine au Groupement qui sera soumise à l'approbation de son assemblée générale

En conséquence, désigne pour représenter la Communauté à l'assemblée générale du Groupement :

- Titulaire : M. BRACQUEMOND Thierry
- Suppléant : M. GUDIN Pascal

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de désigner pour représenter la Communauté à l'assemblée spéciale du Groupement :

- Titulaire : M. BRACQUEMOND Thierry
- Suppléant : M. GUDIN Pascal

## **Adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret**

La Loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale institue à la charge des Collectivités Territoriales employeurs des obligations à l'égard de leurs agents en cas de maladie, maternité, accident du travail et décès.

Cette même loi, en son article 26, autorise les Centres de Gestion à souscrire, pour le compte des Collectivités et Etablissements Publics du Département qui le demandent, des contrats d'assurances les garantissant contre les risques financiers découlant des obligations citées au paragraphe précédent.

En 2015, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret a souscrit un contrat d'assurance groupe, pour les agents CNRAEL et pour les agents IRCANTEC. Ce contrat permet l'adhésion par bon de commande à tout moment.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret de souscrire pour son compte, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, un contrat d'assurance, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 jusqu'au 31 décembre 2019, et de prendre acte que l'adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires donne lieu à une contribution annuelle aux frais de gestion du Centre de Gestion du Loiret défini dans la convention, à savoir, assise sur la masse des rémunérations des agents assurés au taux de 0,10%.

## **Sollicitation de subventions**

La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine souhaite engager deux actions éligibles au Contrat de Ruralité et au Contrat Régional de Solidarité des Territoires.

### La signalétique des zones d'activités économiques

Une démarche globale de valorisation des parcs d'activités doit être envisagée. Face à ce besoin identifié, les communautés de communes du Pays Loire Beauce ont souhaité faire partie d'une réflexion globale de signalétique à l'échelle du Département du Loiret. Cette action, pilotée par Loire&Orléans Eco prévoit un marché commun pour l'ensemble des EPCI volontaires, lancé par la centrale d'achat Approlys. Dans ce contexte, le Pays Loire Beauce coordonne l'action entre les Communautés de Communes et Loire&Orléans Eco.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Créer une identité des parcs d'activités appartenant au même territoire
- Contribuer à l'attractivité des parcs d'activités locaux
- Augmenter la visibilité des entreprises situées en zone d'activités
- Favoriser l'accessibilité des entreprises situées en zone d'activités
- Créer des économies d'échelle sur l'achat des mobiliers

Le plan de financement est le suivant :

TOTAL HT	Contrat de ruralité	Taux	CRST	Taux du RàC	EPCI	Total aide	Taux aides publiques
----------	---------------------	------	------	-------------	------	------------	----------------------

<b>28 098,00 €</b>	16 858,80 €	60%	5 619,60 €	50%	5 619,60 €	22 478,40 €	80%
--------------------	-------------	-----	------------	-----	------------	-------------	-----

### Réalisation de travaux d'accessibilité dans les équipements publics

La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine souhaite en 2017 démarrer la réalisation des travaux dans les gymnases de Patay et d'Artenay ainsi que dans le bassin d'apprentissage fixe (BAF) de Patay. Suivront les années suivantes les gymnases de Chevilly et Gidy et la piscine d'été d'Artenay.

Le plan de financement s'établit comme suit :

	<b>Montant H.T.</b>	<b>%</b>
<b>DEPENSES :</b>		
Travaux	144 482,50 €	
<b>Total dépenses :</b>	<b>144 482,50 €</b>	
<b>RESSOURCES :</b>		
Contrat de Ruralité :	72 241,00 €	50 %
Conseil Régional :	43 344,00 €	30 %
Autofinancement :	28 897,50 €	20 %
<b>Total des ressources :</b>	<b>144 482,50 €</b>	100 %

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les opérations et les plans de financement correspondants et d'autoriser le Président à solliciter les concours financiers prévus aux plans de financement ;

## **Affaires Diverses**

### PLUiH

Le PLUiH entre dans sa phase opérationnelle avec l'organisation de réunions d'échanges entre élus dans le cadre d'une phase de pré diagnostic.

Il s'agit d'identifier et de prioriser les enjeux actuels et futurs de développement territorial au niveau communal et communautaire.

L'enjeu dans ce travail pré diagnostic impératif réside dans la définition du besoin pour établir le meilleur cahier des charges de recrutement du bureau d'études.

Afin d'établir un pré-diagnostic des besoins, des ateliers de travail sont organisés autour de 3 thématiques principales. Une invitation sera adressée à chaque maire et adjoint chargé de l'urbanisme dont la participation est essentielle.

Les dates et lieux prévisionnels sont les suivants :

- Jeudi 27 avril 2017 à Artenay : Le territoire et ses thématiques
- Jeudi 18 mai 2017 à Saint-Péravy-la-Colombe : Identités locales, agriculture et paysages
- Mercredi 7 juin 2017 à Sougy : Le territoire et ses enjeux d'aménagement

### Assainissement

Monsieur JOLLIEY fait le point sur l'étude d'accompagnement du transfert. Les visites de chacune des stations a été réalisée. L'analyse par le cabinet d'étude des documents transmis par les communes débute.

### Inondations de mai/juin 2016 – GEMAPI

Monsieur le Président fait le point sur une réunion organisée par la Préfecture au cours de laquelle ont été présentés les rapports commandés par le ministère de l'environnement. Il précise qu'il ressort de ces rapports que la Retrève ne peut pas être définie comme un cours d'eau et doit faire l'objet traitement particulier.

### Echangeur de Saran

Monsieur le Président informe l'assemblée d'une rencontre organisée par la communauté urbaine d'Orléans au cours de laquelle a été évoquée une éventuelle contractualisation relative à l'échangeur de Saran et la zone d'activité des vergers

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Beauce Loirétaine**  
Le 23 mars 2017

**Le Contrat Local de Santé des 3 Pays**

Centre-Val de Loire

ARS Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

Forêt d'Orléans Val de Loire

Terres du Val de Loire

Union Européenne

**Q'u'est qu'un Contrat Local de Santé ?**

- Ce contrat est une déclinaison des programmes régional et territorial de santé. Il s'agit d'un **plan d'actions de santé** s'appliquant à l'échelle d'un territoire. Quatre acteurs sont associés à ce contrat : l'Etat, la Région, l'Agence Régionale de Santé et les collectivités.
- Le CLS est donc un **outil de liaison entre les acteurs locaux**, et permet de positionner, d'**adapter** et d'**ajuster aux territoires les problématiques liées à la santé** à travers un programme d'actions.
- Le CLS est un engagement partagé : il **ne comprend pas toutes les actions** que les uns et les autres mènent sur le territoire, mais seulement les actions qui sont à la **croisée des priorités** de chacun.

**Q'u'est qu'un Contrat Local de Santé ?**

**Contrat Local de Santé**  
Formaliser sous forme d'engagements s'appuyant sur des objectifs et des actions programmées

**Objectifs de l'ARS :**  
Décliner de manière territorialisée et transversale les objectifs du Programme Régional de Santé (PRS)  
Faire vivre la démocratie sanitaire

**Objectifs des collectivités territoriales :**  
Inscrire et mettre en œuvre des actions de santé sur leur territoire en cohérence avec le PRS et en tenant compte des dispositifs existants

**Q'uels objectifs ?**

Développer des conditions environnementales et sociales favorables à l'état de santé des populations

Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

Renforcer la visibilité des actions locales en faveur de la santé

**Q'ui est concerné ?**

Les professionnels et bénévoles des secteurs sanitaire, social et médico-social, éducatif, sportif

Les habitants

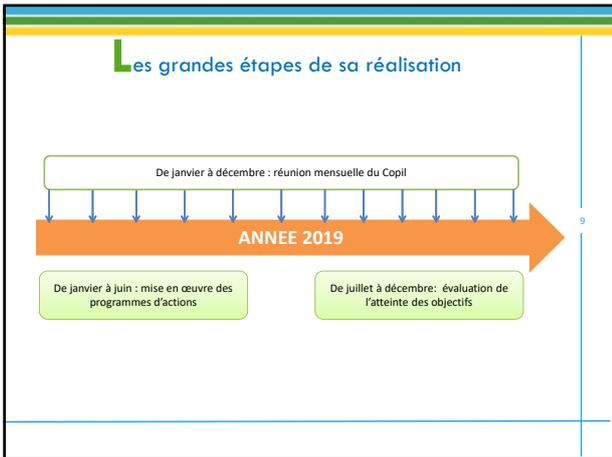
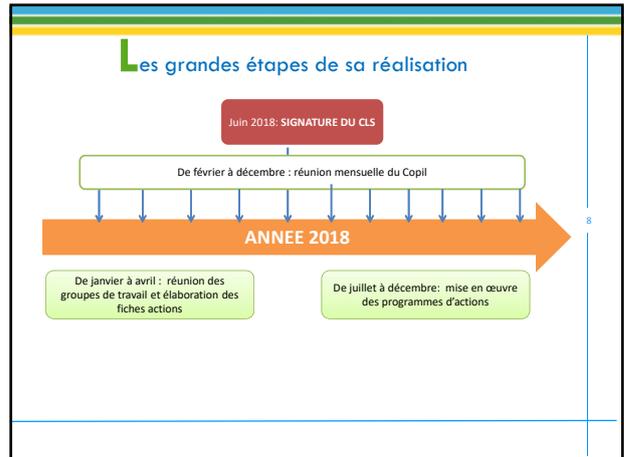
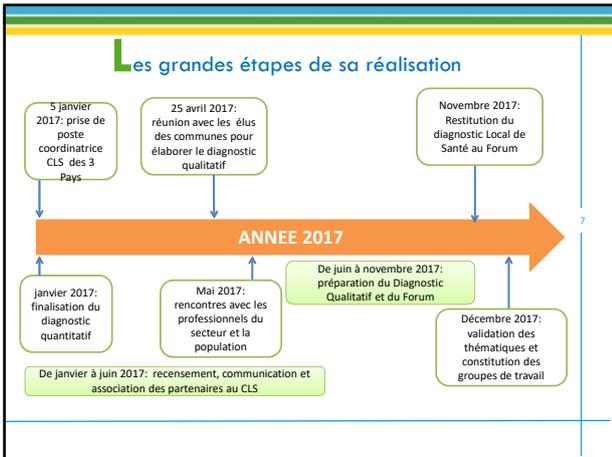
Les élus

**Contrat Local de Santé**

**Le territoire du CLS des 3 Pays**

160 956 habitants  
6 Communautés de Communes  
105 communes

Communauté de Communes	Population (habitants)
Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine	56 325
Communauté de Communes de la Forêt	41 175
Communauté de Communes des Loges	16 057
Communauté de Communes du Val de Sully	24 574
Communauté de Communes des Portes de Sologne	15 138
Communauté de Communes Terres du Val de Loire	47 627



### Bilan...

- Recensement des partenaires: institutionnels, élus, associatifs, privés, publics, libéraux, du secteur sanitaire, social et médico-social
- Transmission des dossiers « santé » par S.Martin
- Rencontre de la coordinatrice CLS du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
- Rencontres des acteurs du secteur: directeur de l'EHPAD à Huisseau sur mauve, responsable du Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR), des pilotes MAIA et participation à leur table de concertation tactique
- Rencontre des acteurs institutionnels: CPAM, Conseil départemental, ARS
- Participation au Conseil Territorial de Santé (ARS): définition du PRS 2
- Constitution et 1ere réunion du Copil restreint

#### et perspectives

- Rencontres à venir: directeur résidence séniors, directrice aide à domicile UNA, EHPAD Korian, pharmacien à Patay, Association Beauce Val Service...

MERCI DE VOTRE ATTENTION,  
DES QUESTIONS 



Coordinatrice du Contrat Local de Santé des 3 Pays  
Chloé GAUVINEAU  
☎ 02 38 46 84 40  
✉ [cls3pays@orange.fr](mailto:cls3pays@orange.fr)

Pays Forêt d'Orléans Val de Loire  
2 avenue du Général de Gaulle – 45150 JARGEAU